



Reprise d'ancienneté

Par Mvalet

Bonjour, je suis infirmière titulaire de la fonction publique depuis 15 ans et je viens de réaliser que la nouvelle grille indiciaire de 2022 nous est préjudiciable à nous anciens et n'est avantageuse qu'aux nouveaux arrivants. Exemple concret: une collègue n'ayant jamais travaillé dans le public et ayant seulement 7 ans d'ancienneté vient d'être stagiairisée au même échelon que moi.

Que faire face à cette injustice, où notre direction décline toute responsabilité et solution puisque c'est la faute de l'état, la politique et la législation ?

Par Indigo

Bonjour Mvalet

J'espère qu'en ouvrant le lien suivant vous aurez réponse à votre interrogation.

<https://www.charlottek.fr/salaire-infirmier/#:~:text=>

Cordialement.